

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 15 JUIN 2023**

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	5	3
OBJET DE LA DELIBERATION :		
N° 15/06/23-01		
RECRUTEMENT DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE L'ESADTPM		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 15 du mois de Juin à 15h.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Gaston SECONDI, François CARRASSAN, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI. Hélène BILL Valérie MONDONE, Louise NOËL.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

**Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,
Richard EVENCE représentée par Maurice ABERKANE,
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Nadia INOUBLI,
Aurélié GIRARD représentée par Pierre PELLETIER,
Stéphanie PETRALIA représentée par Rémy LEVRAUD.**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

**Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Josy CHAMBON représentée par Jean-Luc DELAUNAY.**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Pierre BLANC.

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023



N° D'ORDRE : 15/06/23-1

OBJET :

RECRUTEMENT DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE L'ESADTPM

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Par délibération n°20/10/2022-02 en date du 20 octobre 2022 le Conseil d'Administration a acté la vacance d'emploi et le lancement de la procédure de recrutement du directeur étant donné que le mandat de l'actuel directeur de l'EPCC Esadtpm arrive à son terme le 29 février 2024.

L'annonce du recrutement a été publiée le 2 décembre 2022 et la date limite de réception des candidatures a été fixée au 10 février 2023.

13 personnes ont fait acte de candidature.

5 candidats (3 femmes et 2 hommes) ont été présélectionnés par le jury, tel que constitué par délibération n° 09/03/2023-03 du 9 mars 2023, qui s'est tenu le 3 avril 2023.

Les critères de sélection ont été les suivants :

- Connaissances pointues des champs de l'art contemporain, du design, de la communication et de leurs problématiques avec une reconnaissance professionnelle dans le monde des arts, de la culture et de la création. Une expérience de la création contemporaine est souhaitée ;
- Aptitude confirmée dans le management d'équipes ;
- Capacités éprouvées à travailler en équipe et à développer des partenariats et des stratégies de partenariats publics et privés et de mécénat ;
- Connaissances avérées du système de l'enseignement supérieur et de développement de la recherche (dont les règles et procédures de fonctionnement d'un établissement public) ainsi qu'une pratique de l'enseignement en école d'Art et une expérience de la direction d'un établissement similaire ;
- Maîtrise des politiques publiques transversales, des réseaux institutionnels et des mécanismes de l'aide publique ;
- Expérience de projets internationaux et parfaite maîtrise de la langue anglaise.

Les 5 candidats présélectionnés ont rédigé leur projet sur la base du dossier d'information qui leur a été remis préalablement et qui comportait les pièces suivantes : les statuts de l'EPCC Esadtpm, le règlement intérieur des instances de gouvernance, l'ensemble des documents budgétaires 2022, le tableau des effectifs et l'organigramme, le livret de l'étudiant, les rapports d'activités 2021 et 2022, le rapport définitif d'évaluation du HCERES 2023.

Le jury s'est réuni le 5 juin 2023 dans les locaux de l'hôtel métropolitain et a auditionné 4 candidats sur les 5 candidats présélectionnés, suite au désistement écrit d'une candidate présélectionnée, sur la base des projets présentés.

Une candidate a été retenue pour présenter son projet devant les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Esadtpm.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU les statuts de l'EPCC Esadtpm et notamment son article 10,

VU la délibération n°20/10/2022-02 du 20 octobre 2022 de lancement de la procédure de recrutement du directeur ou de la directrice de l'Esadtpm,

VU la délibération n°09/03/2023-03 du 9 mars 2023 portant détermination de la composition du jury pour le recrutement du directeur ou de la directrice de l'Esadtpm,

VU le dossier et l'exposé présentés par la candidate sélectionnée par le jury précité,

CONSIDERANT qu'au regard de la nature du poste, des compétences spécifiques et de l'expérience professionnelle de la candidate retenue, la directrice pourra être rémunérée par référence au grade de directeur d'Établissement

d'Enseignement Artistique de 1^{ère} catégorie territorial dans la limite de l'indice brut 1027,

CONSIDERANT que la candidate retenue peut bénéficier du régime indemnitaire et des avantages sociaux de l'établissement,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 :

DE RECRUTER la candidate proposée par le jury et entendu ce jour à savoir :

- Madame Nawal BAKOURI

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 15/06/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération
Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon
Provence Méditerranée


Monsieur Yann TAINGUY